Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 059-215901398-20250328-PTS_SUBV_25_04-DE

CAUDRY

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE SES
DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DES 24 MAI 2020 ET 07 SEPTEMBRE 2020

DEMANDE DE SUBVENTION
PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS (PTS)

Décision n° SUBV2025-04

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – et notamment son article L 2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

Considérant que la ville de Caudry souhaite faire procéder à l'extension du funérarium municipal et la création de locaux pour la régie des pompes funèbres municipales et d'un bureau pour le cimetière,

Considérant que ce projet peut bénéficier de financement notamment dans le cadre du dispositif « Projets Territoriaux Structurants » du Département du Nord,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Une subvention du Département du Nord au titre du dispositif « Projets Territoriaux Structurants » est sollicitée pour un montant de 251 168,00 € pour le projet d'extension du funérarium municipal et la création de locaux pour la régie des pompes funèbres municipales et d'un bureau pour le cimetière.

ARTICLE 2 – Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 627 920,00 € H. T. avec, comme plan de financement prévisionnel :
* une subvention PTS – de 251 168,00,00 €
* une participation du porteur de projet de 376 752,00 €

ARTICLE 3 – La présente décision fera l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et sera publiée sur le site internet de la Commune de Caudry.

ARTICLE 4 – Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à la présente décision

ARTICLE 5 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution la présente décision.

ARTICLE 6 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la loi.

Fait à Caudry, le 28 mars 2025
Le Maire,
Conseiller Départemental,

VILLE DE CAUDRY

Frédéric BRICOUT

Délais et voies de recours : *La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Caudry dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans ce même délai devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex, ou en ligne à l'adresse www.telerecours.fr.*

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**PTS_SUBV_25_04**
Objet :	**SUBVENTION PTS FUNERARIUM**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215901398-20250328-PTS_SUBV_25_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20250328-PTS_SUBV_25_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
Document principal (Délibération) Nom original : DECISION AVANT CL _ FUNERARIUM.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250328-PTS_SUBV_25_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	352.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2025 à 14h10min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2025 à 14h10min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2025 à 14h14min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2025 à 14h14min16s	Reçu par le MI le 2025-04-01